



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Annexe au projet de délibération n° 2.1 du conseil municipal du 17 février 2017

Objet : Débat d'orientations budgétaires

Le conseil municipal est invité comme chaque année à tenir son débat d'orientations budgétaires, et ce, préalablement à l'adoption du budget primitif le 31 mars prochain.

Le présent rapport donne les éléments permettant la tenue de ce débat.

Introduction

Le Code général des collectivités territoriales (articles L2312-1 et suivants) prévoit la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB).

La tenue de ce débat est obligatoire dans les régions, départements, communes de + de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de + de 3 500 habitants. Il a lieu dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

C'est une étape obligatoire et essentielle qui doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement financier de la collectivité et d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année qui débute et des années suivantes, afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Le DOB est ainsi l'occasion pour l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- d'être informée de la situation financière de la commune et de son évolution
- de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité et les objectifs budgétaires à court et moyen terme.

Il donne lieu à l'élaboration d'un rapport dont le décret n°2016-84 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de transmission.

Le contexte budgétaire national et la loi de finances influencent fortement les décisions qui peuvent être prises au niveau local dans l'élaboration du budget. Aussi, la première partie s'attachera à présenter le contexte national, avant d'examiner la situation financière de Crolles et les choix budgétaires pour les 2017 et les années suivantes.

1 - Poursuite du pacte de responsabilité et de solidarité et de la mise à contribution des collectivités locales

1.1 - Pour l'Etat : poursuite de la réduction des déficits publics

La loi de finances est élaborée sur une hypothèse de croissance de 1,5 % et un déficit public qui devrait passer en dessous de la barre des 3 % (2,7 %), scénario macroéconomique jugé néanmoins peu probable par le haut conseil des Finances publiques.

Le contexte macroéconomique est également caractérisé par un retour de l'inflation, particulièrement faible en 2016, mais qui devrait atteindre un niveau d'environ 1,2 % en 2017, ce qui devrait peser sur la croissance.

Enfin, la croissance du niveau de la dette devrait ralentir (2 170,6 mds € à fin juin 2016 soit 98,4 % du produit intérieur brut).

Aussi, malgré le plan d'économies mis en place par l'Etat, le déficit public devrait rester à niveau encore élevé pour 2017 (2,7 % du PIB soit 69,3 mds€).

Dans ces conditions, la réduction des déficits publics et la stabilisation de la dette continuent à être une priorité majeure du gouvernement et les collectivités locales continuent à être étroitement associées à l'effort de redressement des comptes publics à travers la baisse poursuivie des concours de l'Etat.

1.2- Pour les collectivités locales : continuité de la réduction des concours financiers de l'Etat

Pour rappel, la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014-2019, associe étroitement les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics, à travers le Pacte de responsabilité et de programmation 2012-2017. Comme pour la loi de finances 2016, et pour la 4^{ème} année consécutive, l'effort de rétablissement des finances publiques est concentré sur la réduction des dépenses publiques.

A ce titre, la loi de finances 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les 3 précédentes lois de finances :

- A) réduction des dotations versées par l'Etat
- B) renforcement de la péréquation
- C) soutien de l'Etat à l'investissement local

A) La baisse des dépenses de l'Etat, prévue sur les années 2015 à 2017, est principalement liée à la **réduction des concours financiers aux collectivités locales** et notamment de la DGF. Initialement, sur le plan d'économie de 50 mds € pour 2015-2017, 11 mds€ concernaient les collectivités locales (pour mémoire, 1,5 Mds € avaient déjà été prélevés en 2014, ce qui portait l'effort global à 12,5 mds € sur la période 2014-2017).

La réforme de la DGF repoussée à 2017, est finalement abandonnée, l'idée étant de l'inscrire dans une loi spécifique qui prendra en compte la nouvelle carte intercommunale. La DGF poursuit sa baisse et passerait de 33,22 mds € en 2016 à 30,86 mds € en 2017, soit - 2,33 mds €.

La loi de finances 2017 a toutefois allégé de moitié la part supportée par le bloc communal afin de soutenir la reprise des investissements. La contribution de ce bloc sera finalement, pour 2017, de 1,035 mds € contre 2,071 mds € prévus initialement. Mais, cette mesure est atténuée par l'accentuation de la baisse des compensations d'exonérations fiscales (à l'exception des compensations liées à la taxe d'habitation).

La réduction annuelle des dotations sera ainsi de 2,63 mds € au lieu des 3,67 mds€ prévus. Elle sera répartie entre les collectivités territoriales au prorata de leurs recettes totales, soit - 1,035 mds € pour le bloc communal, - 1,15 md € pour les départements et - 0,45 md € pour les régions. Le bloc communal qui représente 39 % continue à être particulièrement impacté.

A noter que sur, les - 1,035 mds € du bloc communal, 70 % concernent les communes et 30 % les EPCI. Les communes devraient ainsi être affectées d'une baisse d'environ 0,725 mds € sur la DGF 2017.

La DGF comprend 2 composantes :

- o la dotation forfaitaire
- o les dotations de péréquation : la dotation de solidarité urbaine (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP)

De la DGF est déduite la contribution à l'effort de redressement des comptes publics. Elle représente en 2017, pour les communes, 0,94 % des recettes de fonctionnement de l'année n-2. Pour Crolles, c'est environ 167 000 € qui viennent s'ajouter aux contributions des années précédentes (367 000 € en 2016, 362 000 € en 2015 et 149 000 € en 2014), soit un total de contribution de 878 00 € sur la période 2014-2016.

Pour la dotation forfaitaire, la loi de finances 2017 prévoit une modification de l'écrêtement appliqué au niveau national. Celui-ci sera désormais calculé d'après un plafond de 1 % des recettes de fonctionnement de l'année n-2 (au lieu de 3 % de la dotation forfaitaire de l'année n-1). Il a en effet été constaté que les montants écrêtés diminuaient considérablement du fait des baisses successives de DGF. Cette modification aura pour effet d'accentuer la péréquation en augmentant encore le prélèvement de DGF pour les collectivités ayant des recettes importantes.

Pour Crolles, cela pourrait avoir comme conséquence une DGF nulle pour 2017 (en l'absence des données officielles fournies par l'Etat, cela reste une hypothèse probable). Mais, une DGF nulle n'exonère par les collectivités de contribuer au redressement des comptes publics, la contribution étant, dans ce cas, prélevée sur les recettes fiscales.

B) La poursuite et progression de la péréquation verticale (+ 360 M€) par le biais des dotations de solidarité urbaine (DSU + 180 M€), de solidarité rurale (DSR + 180 M€). Les dotations de péréquation représentent ainsi désormais plus d'un tiers de la DGF des communes contre moins de 15 % en 2007. Comme en 2016, cet effort ne fera qu'atténuer la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles (Crolles ne bénéficie pas de ces dotations).

Concernant la **péréquation horizontale**, la **progression du FPIC** (fonds de péréquation intercommunal et communal) est **gelée** en 2017, soit 1 md€ comme en 2016 (pour rappel, 150 M€ en 2012, 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014 et 780 M€ en 2015). Pour Crolles, le versement FPIC de la commune était de 315 000 € en 2015 et 415 000 € en 2016 (le même montant est prévu en 2017). L'objectif de l'Etat d'atteindre 2 % des ressources du bloc communal soit 1,15 mds€ est donc repoussé.

C) Le soutien de l'Etat à l'investissement local représente 1,2 mds€ en 2017 dont 600 M€ pour la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et 600 M€ d'enveloppe dédiée aux territoires ruraux (notamment dotation d'équipement des territoires ruraux DETR).

Les collectivités locales se trouvent ainsi, pour la 4^{ème} année consécutive, confrontées à une situation contrainte qui influence fortement les choix politiques et budgétaires.

Elles n'ont d'autre choix que de poursuivre leur effort de réduction/maîtrise des dépenses de fonctionnement.

2 - La situation financière de Crolles : quelques éléments rétrospectifs et prospectifs

2-1 - Quelques éléments rétrospectifs et d'analyse financière

- **Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement, niveau d'épargne**

Les recettes de fonctionnement ont connu une diminution importante depuis 2014 du fait notamment de la baisse de la DGF (1,1 M€ en 2013 à 158 000 € en 2016), et du transfert de la médiathèque (01/01/2015) et des multi-accueils (01/01/2016) au Grésivaudan.

Les transferts, neutres budgétairement, ont eu un impact important sur les volumes budgétaires. Compte tenu de la baisse de la DGF et de ces transferts, les recettes de fonctionnement sont passées de 19,9 M€ en 2014 à 16,9 M€ en 2016.

Les transferts impactent également les dépenses de fonctionnement qui passent de 16 M€ en 2014 à 13,8 M€ en 2016. Toutefois, un travail important a été mené pour maîtriser leur évolution. Les dépenses de fonctionnement ont ainsi diminué de 500 000 € au budget 2015 et de 418 000 € au budget 2016, abstraction faite des transferts (-918 000€ en 2016 hors transfert et dépense exceptionnelle Dexia).

L'épargne brute est en légère diminution (3,9 M€ en 2014 et 3,16 M€ en 2016). L'épargne nette passe de 3 M€ à 2,16 M€. Il est généralement admis qu'un taux d'épargne brute compris entre 8 et 15 % est satisfaisant. La commune se situe environ à plus de 18 % en 2016 mais la tendance pour les années à venir est à la baisse et appelle à la plus grande prudence comme cela sera présenté dans la partie suivante.

- **La dette**

Fin 2016, la dette est composée de 7 emprunts dont 3 emprunts assortis d'une ligne de trésorerie. L'encours de la dette est de 13,55 M€ dont :

- 7,8 M€ (58 %) sur 2 prêts à taux fixe classique (classés 1A sur la charte Gissler))
- 2 M€ (15 %) sur 3 prêts à taux variable assortis d'une ligne de trésorerie (classés 1A).
- 3,7 M€ (27 %) sur 2 prêts structurés (classés en 1B)

73 % de la dette est donc classée 1A.

Pour rappel, des remboursements anticipés ont été réalisés en 2012 pour 900 000 €, ce qui explique le montant élevé de l'annuité cette année là.

Les 2 emprunts Dexia de 7,9 M€ (classés initialement 3E et 4E), issus d'un contrat datant de 2000, ont été consolidés en mars 2012, d'où l'évolution de l'encours qui est également importante du fait de cette consolidation.

La commune a mené un travail important pour sécuriser ces 2 emprunts (dont la structure particulière pouvait entraîner un risque potentiel de dégradation des taux d'intérêt), travail qui a abouti, en début d'année 2016, à la signature d'une transaction avec Dexia et d'une convention avec l'Etat au titre du fonds de soutien aux communes ayant souscrit des emprunts à risque (450 000 € d'aide pour la commune de Crolles).

L'opération a porté sur un capital global restant dû de 6.86 M€ qui a fait l'objet de 2 nouveaux prêts d'un montant global de 7,86 M€ intégrant une indemnité de remboursement anticipé.

Sur la durée, le surcoût de l'opération peut être estimé à environ 200 000 € répartis sur 15 ans. Cela permet de sécuriser ces prêts en les passant sur un taux fixe classique et tout en maintenant un taux d'endettement qui reste en dessous des 10 % sur la période 2016-2020.

Cette opération a considérablement modifié la structure de la dette puisque fin 2016, 27 % de l'encours (au lieu de 83 % en 2015) concerne 2 prêts structurés.

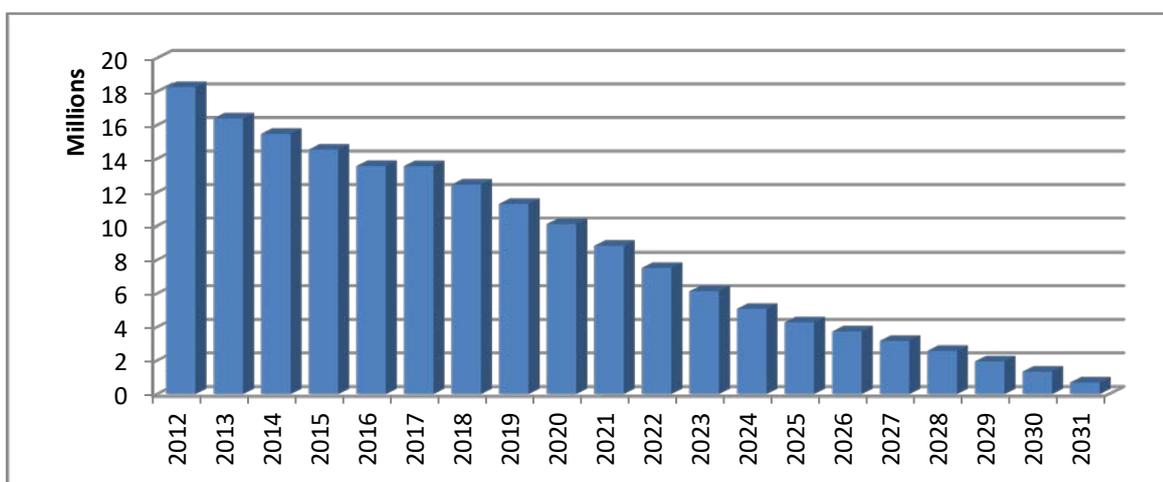
Elle a eu également un impact sur la charge budgétaire 2016 puisque la commune a autofinancé 500 000 € d'indemnité. Cette charge est cependant atténuée par le fonds de soutien et par des frais financiers moindres compte tenu des nouveaux taux proposés.

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté sur la période et l'annuité est restée stable (hors les remboursements anticipés de 2012).

Le taux d'endettement est passé de 7,8 % en 2012 (hors remboursement anticipé) à 8,1 % en 2016. Il est en dessous de la moyenne de la strate qui se situe à environ 11 % (données DGCL 2012).

Le ratio de désendettement (nombre d'années pour se désendetter en utilisant toute l'épargne brute disponible) est d'environ 4,3 ans en 2016 (moyenne de la strate = entre 9 et 10 ans, données DGCL 2012 = 9.4 ans).

Profil d'extinction de la dette :



- **La fiscalité directe**

Les contributions directes représentent en 2016 environ 31 % des recettes réelles de fonctionnement.

Pour rappel, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a été diminué en 2012 pour compenser la mise en place d'une taxe intercommunale au taux de 3.06 %.

A noter que le foncier bâti des entreprises représente près de 66 % du foncier bâti global et 51 % des contributions directes en 2016. Le produit des impôts provenant de la taxe sur le foncier bâti représente 78 %. La part des impôts locaux payée par les ménages représente environ 48 %.

Les bases d'imposition sont revalorisées tous les ans par le parlement (1 % pour 2016) et elles peuvent également évoluer en raison d'un changement de situation (familiale ou financière) ou d'un changement physique du bien imposé (extension par ex.). C'est ce qui explique la croissance du produit encaissé malgré des taux inchangés.

Enfin, le produit des impôts est également fonction des abattements pratiqués sur la base de la taxe d'habitation. Pour rappel, ces derniers ont été modifiés par délibération du conseil municipal (CM du 25/09/2015) pour un effet 2016. En effet, l'abattement facultatif pour charges de famille, qui était au taux maximum, a été ajusté dans un souci d'harmonisation avec le territoire. Il est passé à 15 % pour toute personne à charge.

La pression fiscale (ou effort fiscal) se situe aux alentours de 74 % qui reste un niveau très acceptable.

Enfin, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, a vu son coefficient (qui était depuis 2011 fixé à 0) passer à 2 (la très grande majorité des communes appliquent des coefficients compris entre 4 et 8,5).

- **Les dépenses d'équipement (hors dépenses financières)**

Les dépenses d'équipement ont été importantes et ont progressé sur la période 2012-2014 compte tenu des projets lancés (notamment médiathèque, salle festive et réhabilitation des locaux associatifs dans l'espace Andréa Vincent). Les dépenses ont par la suite diminué en 2015 et 2016 du fait de l'achèvement de ces gros projets.

Hors dépenses financières (dette essentiellement), les dépenses d'équipement sont ainsi passées de 9,8 M€ en 2013 à 2,5 M€ en 2016.

Le ratio d'équipement brut par habitant (achats et travaux) était de 574 € au BP 2016 (moyenne de la strate = 633 € en 2012). Mais, il devrait se situer aux alentours de 300 € au compte administratif 2016, compte tenu de la non réalisation / report sur 2017 de certaines dépenses prévues.

2-2 - Quelques éléments prospectifs avec une grande incertitude sur les années à venir

- **Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement : diminution de l'épargne nette**

L'estimation des recettes sur les années à venir est très incertaine et rend très difficile le travail prospectif.

L'effort de redressement des finances publiques devrait se poursuivre dans l'avenir et accentuer la baisse des recettes et, notamment, de la DGF. De 2012 à 2016, la DGF est passée de 1,14 M€ à 158 000€. **En 2017, la DGF devrait être nulle.** Par ailleurs, **la contribution au redressement des comptes publics sera de l'ordre de 167 000 €** qui seront prélevés sur les recettes fiscales, en l'absence de DGF. Une grande incertitude pèse sur la DGF pour les années à venir, dans la mesure où la réforme est à nouveau repoussée.

La projection sur les années futures est également rendue difficile du fait des évolutions de compétences de l'intercommunalité (prise de compétence des zones d'activité économique au 01/01/2017 et prise de la compétence eau et assainissement au 01/01/2018) et des incertitudes économiques (extension ST Microélectronics en suspens retardant le versement d'une taxe foncière supplémentaire).

Autre incertitude, l'impact de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels qui pourrait avoir un effet important sur les recettes fiscales, effet difficilement évaluable à ce jour.

Compte tenu de ces éléments l'hypothèse d'évolution retenue pour les recettes de fonctionnement est de + 0.5 % /an pour les contributions directes (avec une recette nouvelle attendue de 400 000 € en 2020 liée à l'extension de ST Microélectronics) et une stabilité pour les autres recettes. La contribution à l'effort de redressement des comptes publics est estimée à 167 000 € en 2017 puis à 200 000 € sur les années suivantes, mais cette hypothèse est très incertaine et dépendante des décisions qui seront prises par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement devraient ainsi passer de 15,9 M€ en 2017 à 16,4 M€ en 2020.

Concernant les dépenses de fonctionnement, l'hypothèse d'évolution retenue sur les années à venir est de :

- + 2 % / an à compter de 2017 pour les dépenses de personnel (impact de la réforme des rémunérations et grilles indiciaires) ;
- + 1 % / an pour les autres dépenses de fonctionnement hors FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) dont l'évolution est difficilement prévisible ;
- FPIC : pas de progression de 2016 à 2017 (gel), puis + 2 % / an ; l'évolution est incertaine mais en 2018, l'objectif de 2 % des ressources du bloc communal soit 1,15 Mds € peut être réaffirmé par l'Etat.
- Intérêts de la dette : montants connus.

Les dépenses de fonctionnement devraient ainsi passer de 13,8 M€ en 2017 à 14,4 M€

Ces projections sont des ordres de grandeur à prendre avec toutes les réserves liées aux incertitudes évoquées.

L'effort nécessaire de diminution des dépenses de fonctionnement mené depuis 2015, a permis d'éviter l'effet de ciseau mais ne sera pas suffisant pour éviter une diminution importante de l'épargne nette qui devrait passer de 2,1 M€ en 2016 à 800 000 € en 2020.

Pour rappel, un niveau d'épargne trop bas permettrait difficilement le recours à des emprunts nouveaux futurs dont il faut pouvoir assumer le remboursement. Il est donc indispensable de maintenir une maîtrise des dépenses de fonctionnement et de poursuivre l'effort de recherche de recettes supplémentaires (notamment de subventions pour les travaux qui y seraient éligibles).

Cet effort maintiendra un niveau d'épargne qui, bien qu'en diminution importante, permettra de ne pas augmenter les taux d'imposition (**sous réserve bien sûr d'un maintien des recettes de fonctionnement**).

- ***Des recettes d'investissement variables et aléatoires qui amoindrissent la capacité d'investissement pour financer des nouveaux projets.***

Fin 2016, plus de la moitié de l'emprunt consolidé en 2012 reste consignée à la Caisse des Dépôts et Consignations, soit 4,9 M€ qui permettront de financer une partie importante des investissements prévus sur la période 2017-2020. Par ailleurs, les projets en cours (quartier durable, notamment, et transfert des zones d'activité) devraient générer des recettes supplémentaires mais difficilement estimables à ce stade (négociation en cours avec la communauté de communes sur la vente des terrains concernés par le transfert, et négociation en cours avec l'aménageur qui suivra le projet de ZAC sur le quartier durable).

La capacité d'investissement reste de ce fait acceptable même si elle diminue de 3,2 M€ entre 2017 et 2020 (passerait de 7,2 M€ à 4 M€). Elle prend en compte, sur la période 2018-2020 4 M€ de l'emprunt consigné, ce qui laisse un disponible consigné d'environ 900 000 €.

- ***Un niveau d'endettement qui reste raisonnable sur la période à venir et devrait se maintenir en dessous de 10 %.***

Toutefois, tout recours à des emprunts nouveaux dans le futur représenterait une charge supplémentaire affectant un niveau d'épargne déjà fragilisé.

3 – Les décisions ayant un impact sur le budget 2017

3-1 - Au niveau national :

L'augmentation du point d'indice et la réforme portant sur les grilles et rémunérations des fonctionnaires a un impact important sur le budget 2017. Ce poste augmente de 224 000 € par rapport au budget primitif 2016.

Par ailleurs, le transfert des zones d'activité à la communauté de communes Le Grésivaudan est prévu suite aux modifications prévues par la loi NOTRe qui étend les compétences obligatoires et optionnelles des intercommunalités avec des transferts progressifs échelonnés de 2017 à 2020. Cette mesure aura un impact sur le budget 2017.

3-2 - Au niveau du territoire :

La communauté de communes Le Grésivaudan a décidé de mettre en place la redevance spéciale sur les ordures ménagères. Cette mesure va impacter la commune de Crolles qui devra s'acquitter de la redevance. Une dépense nouvelle et récurrente est ainsi portée au budget 2017 (estimation pour 2017 env. 50 000 €).

Dans le cadre du transfert des zones d'activité décidé au niveau national, la communauté de communes pourrait se porter acquéreur des terrains concernés par le transfert. Cette opération va générer des recettes importantes dont le montant est en cours de négociation. Ce montant est pour l'instant neutralisé au niveau de la prospective, car il sera consigné pour permettre dans les années à venir de gros investissements nécessaires mais non encore estimés.

4 - Les orientations budgétaires

4-1 - Rappel des axes politiques du mandat, inscrits dans une perspective de développement durable et de maintien de la qualité de vie dans la ville

- **La politique sociale : équité et solidarité, bien vivre ensemble, mixité sociale et intergénérationnelle** (soutien aux associations, à l'éducation, à la culture et au sport pour tous, au logement social et à l'action sociale, une attention particulière à l'accessibilité, à la sécurité, au développement de la citoyenneté)
- **L'aménagement de la ville** (quartier durable, projet du cœur de ville, plan de déplacements)
- **L'amélioration énergétique** (actions sur les logements sociaux, bâtiments communaux, éclairage public, ressources alternatives...)
- **L'Emploi et l'activité économique** (contribuer au maintien / développement / diversification des activités et emplois, à l'insertion professionnelle)
- **La qualité de l'environnement** (préservé biodiversité et espaces naturels et agricoles, protéger des risques, développer espaces publics et cheminements doux)
- **Equité et solidarité au sein du territoire du Grésivaudan**, tout en faisant reconnaître le rôle de centralité de Crolles

4-2 - Rappel des axes stratégiques budgétaires sur le mandat pour une gestion financière prudente

- **Gestion financière prudente** : dégager une capacité d'investissement suffisante (épargne nette de 800 000 € / an env.) pour assurer la maintenance des infrastructures et du matériel nécessaire au fonctionnement des services publics.
- **Agir pour réduire les dépenses, sans réduire la qualité des services, et maintenir un niveau de recettes suffisant, avant d'envisager d'augmenter les taux d'imposition**
- **Eviter de recourir à l'emprunt ; ne pas dépasser 10 % de taux d'endettement**

4-3 - Orientations politiques et budgétaires pour le budget 2017

- **Stabiliser les dépenses de fonctionnement avec la même qualité de service, pour compenser la hausse subie de la masse salariale :**

Une diminution, des dépenses de fonctionnement (hors FPIC) est indispensable. Un travail important a déjà été mené sur les budgets 2015 et 2016.

En 2015, les dépenses de fonctionnement ont diminué globalement de 500 000 € par rapport au budget primitif 2014 malgré l'augmentation du FPIC (+ 140 000 €).

En 2016, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 918 000 € par rapport au budget primitif 2015 (hors transfert petite enfance et dépense exceptionnelle Dexia) dont - 178 000 € sur le seul chapitre des charges de personnel.

Le budget 2017 poursuit cet effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour compenser la hausse subie des dépenses de personnel (+ 224 000 € liés à la hausse du point d'indice et à la réforme catégorielle et des rémunérations).

La prospective établie à ce jour prévoit un niveau de dépenses d'environ 13,8 M€ (dépenses réelles) soit une **diminution** de 84 000 € par rapport au BP 2016 et **de près de 500 000 € par rapport au compte administratif 2016** (abstraction faite des 500 000 € exceptionnels portés en 2016 pour le réaménagement des 2 prêts Dexia).

Compte tenu de l'augmentation subie des dépenses de personnel, **les dépenses de fonctionnement hors personnel, diminuent de 300 000 € par rapport au BP 2016.**

- **Maintenir les mêmes taux communaux d'imposition :**

Les taux communaux sont maintenus au même niveau soit, 11,73 % pour la taxe d'habitation, 20,92 % pour la taxe foncière sur le foncier bâti et 61,11 % pour la taxe foncière sur le foncier non bâti.

- **Pas d'emprunt nouveau sur le budget principal :**

La capacité d'autofinancement est suffisante pour financer les investissements prévus en 2017.

5 - Grandes masses prévisionnelles pour 2017 compte tenu de ces orientations

Grandes masses prévisionnelles 2017 (en M€)

Recettes Fonctionnement		Dépenses Fonctionnement	
Recettes liées à la fiscalité	14	Personnel	8,1
TH, TFB, TFNB	5,31	Autres charges	4,9
AC	7,14	FPIC	0,41
FNGIR + DCRTP	1,3	Intérêts de la dette	0,4
Droits de mutation	0,25		
Contribution à l'effort de redresst	-0,17		
Fonds de soutien	0,03		
DGF	0		
Dot., subv et autres			
produits des services	2		
	= 15,9 M€		= 13,8 M€
Excédent fonct. 2016 estimé :	2,9 M€	Epargne brute	2,1 M€
		(prélèvement global = environ 5 M€)	
			= 15,9 M€
Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement	
FCTVA, subv. Ventes	2,2 M€	Remboursement capital dette + cautions +FCTVA	1,3 M€
Capacité pour investir		Investissements	7,2 M€
Prélèvement	5	Projets en AP-CP (en cours ou prévus)	1,1
Reprise résultat 2016	1,3	Maintenance Patrimoine et Matériels	0,9
	= 8,5 M€	Etudes et aménagements prévus	5,2
			= 8,5 M€

NB : Ces grandes masses ne prennent pas en compte certaines opérations d'ordre neutres budgétairement (amortissements, lignes de trésorerie...) qui seront affichées en plus dans le budget qui sera voté en mars et qui n'est pas encore arrêté. Les montants sont provisoires et susceptibles de faire encore l'objet d'ajustements d'ici le vote du budget.

- Recettes de fonctionnement 2017

Les recettes liées à la fiscalité représenteront **environ 14 M€** dont :

- 5,31 M€ pour les impôts locaux directs (TH, TFB, TFNB), compte tenu de la revalorisation de 0,4 % des valeurs locatives votée par le Parlement
- 7,14 M€ d'attribution de compensation, versée par la Communauté de communes (même montant qu'en 2016)
- 1,3 M€ pour le FNGIR+ la DCRTP (montants inchangés, en attente de confirmation par l'Etat)
- 250 000€ pour les droits de mutation

La **DGF** (Dotation Globale de Fonctionnement) devrait être **nulle** soit une diminution d'environ 158 000 € par rapport à la DGF versée en 2016, du fait du nouveau calcul de l'écrêtement appliqué. Ce montant est en attente de confirmation par l'Etat, l'hypothèse prise en compte est celle d'un écrêtement maximum, soit 1 % des recettes réelles de fonctionnement de 2015.

Par ailleurs, la **contribution à l'effort de redressement des comptes publics** devrait être de l'ordre de **167 000 €** qui seront déduits des recettes fiscales.

Les autres recettes (produits des services et dotations/subventions) devraient être de l'ordre de **2 M€**. Ces recettes sont en forte diminution compte tenu du transfert du service petite enfance (reliquat de subvention de la CAF versé en 2016).

Globalement, **les recettes réelles de fonctionnement** mentionnées ci-dessus devraient être de l'ordre de **15,9 M€** (16,7 M€ budget primitif 2016). A ces 15,9 M€ s'ajoutera un excédent de fonctionnement qui devrait être de l'ordre de 2,9 M€ mais dont le montant définitif n'est pas encore arrêté. Globalement les recettes sont en diminution importante compte tenu du transfert de la petite enfance et de la baisse de la DGF.

5-2 - Dépenses de fonctionnement 2017

La poursuite d'une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement reste une priorité compte tenu de la diminution des recettes. Un travail dans ce sens a déjà été mené en 2015 et 2016. Il se poursuit sur 2017.

Le poste des **charges de personnel** est estimé à **8,1 M€**, en augmentation de 224 000 € par rapport au budget primitif 2016 compte tenu de la réforme en cours.

Les **charges à caractère général** devraient être de l'ordre de **3,4 M€** pour 2016 (3,5 M€ au budget primitif 2016). Certains postes dont l'évolution des tarifs est difficilement prévisible (fluides et énergie notamment) continuent à peser de façon importante sur ces charges générales. Ce chapitre a fait l'objet d'un travail particulier permettant de poursuivre la diminution engagée en 2015.

Les **autres charges obligatoires et de gestion courante** devraient représenter près de **1,5 M€**. Elles intègrent notamment les subventions aux associations et les dispositifs d'aide aux activités pour les jeunes et les adultes (activités culturelles, sportives, aides aux vacances, saison glisse...).

La dépense liée au prélèvement du **FPIC** est maintenue au montant payé en 2016 soit **415 000 €**

Les **intérêts de la dette** représentent **393 000 €** et sont en diminution (433 000 € en 2016). Le taux d'endettement, d'environ 9,2 %, reste en dessous de la moyenne des communes de la même strate.

Globalement, **les dépenses réelles de fonctionnement** (y compris intérêts de la dette) devraient être de l'ordre de **13,8 M€** (budget primitif 2016 : 14,3 M€). En neutralisant la dépense exceptionnelle 2016 liée au réaménagement des 2 prêts Dexia, les dépenses diminuent d'environ 84 000 € par rapport au budget primitif 2016 dont +224 000 € sur les charges de personnel, soit une **diminution hors dépenses de personnel de 300 000 €**

L'**épargne brute** (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) devrait être de l'ordre de **2,1 M€**

L'**épargne nette** (épargne brute – remboursement de la dette) devrait être de l'ordre de **1,1 M€**

5-3 - Les investissements 2017

Les **recettes d'investissement** sont estimées à ce jour à **2,2 M€** (FCTVA, taxe d'aménagement, subventions, cessions).

L'ensemble, auquel s'ajoutent l'épargne et l'excédent antérieur, amène à une **capacité de financement d'environ 8,5 M€** pour financer sur fonds propres :

- Le remboursement du capital de la dette (1,1 M€)
- Les remboursements des avances sur marché et de l'avance de FCTVA versée en 2015 (231 000 €)
- les aménagements et achats indispensables à la maintenance des infrastructures et au renouvellement du matériel pour le fonctionnement des services (env. 1 M€)
- les crédits de paiement 2017 (env. 1 M€) des Autorisations de Programme (AP) mises en place.
- les études pour projets futurs et réalisations nouvelles 2017 (env. 5.2 M€)

Les opérations pluriannuelles (**AP / CP**) vont concerner, en 2017 essentiellement :

- la poursuite des travaux d'amélioration énergétique et thermique dans les bâtiments communaux, ainsi que l'amélioration de l'éclairage public (423 000 €).
- la suite des travaux d'accessibilité des bâtiments et espaces publics (200 000 €)
- le démarrage du projet de digue pare-éboulis du Fragnès (322 000 €)

Pour les projets structurants du mandat, le **quartier durable**, déjà engagé, se poursuivra (240 000 €), de même que les études et acquisitions foncières liées au **cœur de ville** (1 M€).

Principaux autres investissements projetés pour 2017 :

- Gros travaux sur les équipements sportifs (réfection du mur d'escalade, réouverture de la via ferrata, skate park débutant, réaménagement des anciens vestiaires du foot, réfection des sols, reprise du

hall et porche/porte du gymnase Bolès, club house et toiture Léo Lagrange) pour un montant global d'environ 432 000 €.

- Aménagements voiries et réseaux (suite) : prolongement de la rue des Sources (1 820 000 €), enfouissement des réseaux secs Raffour / Ruines / Vergers (260 000 €), chemin des Echelles (40 000 €), chemin piéton Mayard/résistance (10 000 €), WC publics zone commerciale et lac de Montfort (20 000 €), chemin du pont de fer (150 000 €), aménagement du mail Allende (12 000 €), cheminement Pré Blanc (15 000 €)
- Plan de jalonnement (105 000 €) et plan de déplacement (47 000 €)
- Règlement local de publicité (13 000 €)
- Equipements de la cuisine centrale (75 000 € en 2017 puis 100 000 € en 2018)
- Lancement du projet de nouvelle cuisine centrale (236 000 € en 2017 puis 1,2 M€ en 2018 et 101 000 € en 2019)
- Chambre funéraire et nouveau cimetière (lancement de l'appel d'offre) et allées du cimetière existant + columbarium (100 000 €)
- Projet d'extension de l'espace Paul Jargot (150 000 € en 2017 puis 450 000 € en 2018)

6 – Les budgets Eau et Assainissement

Les budgets annexes Eau et Assainissement sont gérés sous la forme d'un service public industriel et commercial. Cela implique notamment que les redevances perçues doivent couvrir totalement le coût du service produit.

► **Le service de l'eau** est exploité par un délégataire (l'ex-Sergadi, intégrée à la SPL Eaux de Grenoble-Alpes). Le contrat d'affermage a été signé pour une durée de 12 ans à compter du 01 juillet 2011. De ce fait, ce budget ne contient pas de dépenses d'exploitation.

Le budget d'exploitation (fonctionnement) devrait être de l'ordre de 800 000€ (dont 170 000€ de recettes liées à la redevance communale).

Le budget d'investissement devrait être de l'ordre de 930 000 € et intègre des opérations relevant de la commune (reprise des branchements dans les secteurs J. Moulin et J. Vilar, A. Malraux et O. Messiaen, amélioration du maillage rues J. Vilar, création du maillage des rues Ch. de Gaulle/M. Reynaud et prolongement de la rue des Sources).

Ces travaux seront autofinancés par les recettes de la redevance communale, qui reste inchangée depuis 2011.

Le tarif de l'eau au 01/01/2017 de l'eau est de 0.87€ TTC / m³ (0.86 € en 2016), dont 0.05 € de part communale.

► **Le service de l'assainissement** est géré en régie par la commune, cependant certaines compétences relèvent du SIEC (collecte des eaux usées) et de la Métro (transport et traitement des eaux usées) pour lesquels la commune collecte les redevances.

Le budget d'exploitation (fonctionnement) devrait être de l'ordre de 1,4 M€ (dont 210 000 € de recettes liées à la redevance communale).

Le budget d'investissement devrait être de l'ordre de 620 000€ et intègre la programmation de trois types de travaux :

- la poursuite des travaux de mise en séparatif eaux usées/eaux pluviales (notamment rues de la Gifle et de la Perrade)
- l'extension des réseaux d'assainissement collectif liés aux nouveaux projets d'aménagement urbain (prolongement de la rue des Sources, rue François Mitterrand),
- la recherche et l'élimination des eaux parasites et des branchements non-conformes dans le réseau existant.

Comme pour le budget de l'eau, ces travaux seront autofinancés par les recettes de la redevance communale, qui reste inchangée depuis 2011.

Le tarif de l'assainissement au 01/01/2017 est de 1,73 TTC / m³ (1,69 € en 2016), dont 0,405 € de part communale.

► A retenir : pour 2017 ces 2 budgets sont financés **sans augmentation de la redevance communale**.

Le tarif global de l'eau SIERG + assainissement est à ce jour de 2,60 € TTC / m³ (2,55 € en 2016) en augmentation du fait de la progression des redevances extérieures (Métro, TVA. L'équilibre du budget de l'assainissement reste toujours fragile.

Le tarif global de l'eau + assainissement pour les 200 abonnés du hameau de Montfort desservis par l'eau du SIELT s'élève à 3,31 €/ m³ (dont 1,58 €/ m³ pour l'eau).

► A noter : le Grésivaudan prépare, en lien avec les communes, les conditions de mise en œuvre de sa prise de compétence eau et assainissement au 01/01/2018, date à laquelle ces 2 budgets annexes devraient donc être transférés.